

# Livret d'accueil

## *CHU d'Angers*



Pôle Politique sociale

drh@chu-angers.fr | 02 41 35 43 29

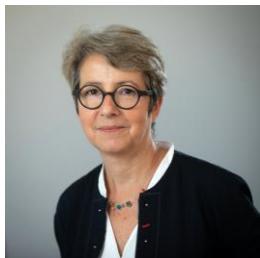
## **Préambule**

Ce livret a pour vocation de vous transmettre des informations utiles à votre intégration et vie professionnelle au CHU. Il centralise ainsi les incontournables en matière de ressources humaines et vie au sein de l'établissement. Pour aller plus loin, vous pouvez consulter le site agent du CHU au lien suivant : [Agents CHU Angers](#).

## **Table des matières**

|  |          |
|--|----------|
| <b>Mot de la Directrice Générale .....</b> | <b>1</b> |
| <b>Mot du DRH.....</b>                     | <b>1</b> |
| <b>Je découvre le CHU .....</b>            | <b>2</b> |
| Le CHU d'Angers .....                      | 2        |
| Qui sommes-nous ? .....                    | 2        |
| <b>Je travaille au CHU.....</b>            | <b>5</b> |
| Mes droits et obligations .....            | 5        |
| Ma carrière.....                           | 6        |
| Ma santé .....                             | 7        |
| <b>Ma vie pratique au CHU .....</b>        | <b>8</b> |

## — MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



Vous venez d'intégrer le Centre Hospitalier Universitaire d'Angers et je tiens à vous souhaiter la bienvenue au nom de l'ensemble de la communauté hospitalière. En rejoignant un établissement de santé dynamique et performant, vous contribuez par votre apport de compétences personnelles, à son rayonnement, dans toutes les filières et tous les métiers.

Avec un projet d'établissement fort, axé autour de la coopération territoriale et de la prise en compte des besoins des patients et de leurs proches, le CHU d'Angers s'attache à répondre à différents enjeux : maintenir et développer le niveau d'excellence des soins, de l'enseignement et de la recherche et encourager l'innovation. Pour cela, nous avons besoin de vous et de chacun.

Je vous souhaite une très bonne intégration au sein du CHU d'Angers et un plein épanouissement dans vos fonctions et votre vie professionnelle.

**Cécile JAGLIN-GRIMONPREZ**

*Directrice Générale*

## — MOT DU DIRECTEUR DU PÔLE POLITIQUE SOCIALE



Nous sommes heureux de vous accueillir au Centre Hospitalier Universitaire d'Angers dans cette nouvelle étape de votre vie professionnelle.

Le CHU d'Angers offre un panel de dispositifs avec l'ambition de permettre à tous d'évoluer professionnellement dans un environnement de travail favorable à l'épanouissement de chacun. Cette démarche se matérialise notamment par une offre de formation de qualité, une politique de mobilité interne facilitée, des professionnels à l'écoute de vos besoins et projets ou encore une offre sociale riche et variée pour vous accompagner tout au long de votre carrière.

La présentation de l'établissement, les règles en matière de temps de travail, les informations relatives à la rémunération, à la formation, ou encore les informations pratiques ; vous pourrez retrouver dans ce livret tous les éléments nécessaires à votre bonne intégration.

Les équipes du pôle Politique sociale se tiennent à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

**Clément TRIBALLEAU**

*Directeur du pôle Politique sociale*

## – JE DÉCOUVRE LE CHU

### Le CHU d'Angers



### Qui sommes-nous ?

#### Le CHU en images

[Découvrir le CHU en images](#)

#### Le CHU en chiffres

[Découvrir les chiffres clés](#)

#### Vous repérer dans le CHU

[Plan interactif du CHU](#)

#### CHU et GHT 49

Les 10 établissements du Groupement Hospitalier de Territoire du Maine-et-Loire (GHT 49) se coordonnent autour d'une prise en charge commune, solidaire et graduée du patient, formalisée dans un projet médical partagé et un projet de soins partagé.

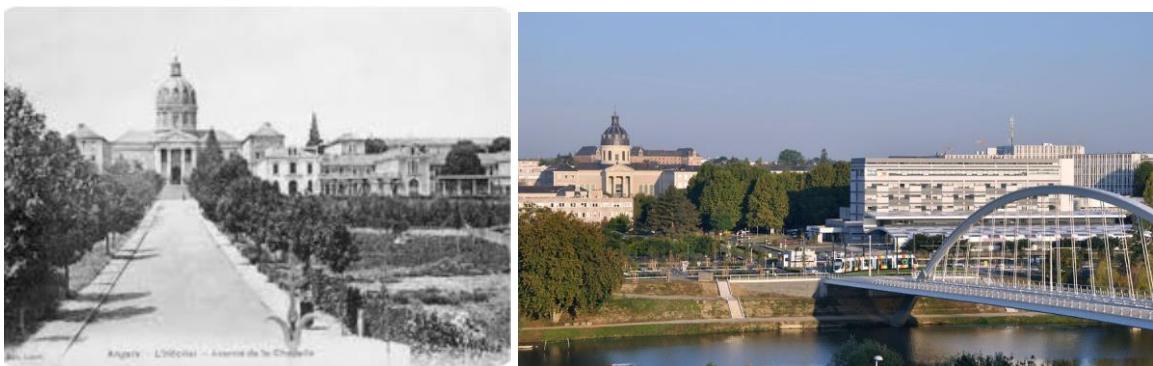
[Lire la suite](#)



L'objectif est de garantir à tous les patients un meilleur accès aux soins en renforçant la coopération entre hôpitaux publics autour d'un projet médical et de soins.  
Le CHU est l'établissement support.

## Le CHU au fil de l'histoire

### Historique du CHU d'Angers



## Le CHU aujourd'hui

Le centre hospitalier universitaire d'Angers, pôle de référence et d'appel en matière de santé, est leader en soins, enseignement et recherche.

Guidé par une exigence forte de qualité, le CHU d'Angers place au tout premier plan le service aux patients. Avec plus de 195 000 patients et 400 résidents par an et 1 751 lits et places, le CHU d'Angers se place parmi les opérateurs les plus importants de la région avec plus de 26 000 interventions chirurgicales par an. Quels que soient votre métier et votre statut, par votre compétence et votre professionnalisme, vous participez à garantir cette qualité.

Premier employeur du Maine-et-Loire et l'un des premiers de la région des Pays de la Loire avec près de 6 900 salariés, il participe également à la formation des futurs professionnels de santé à travers celle des médecins et des soignants. Une position qui fait du CHU un acteur de cohésion sociale et l'un des premiers partenaires des autres établissements de santé publics et privés régionaux.

Ses patients y sont pris en charge par des équipes hospitalo-universitaires dont la performance est soutenue par un plateau technique de pointe.

## **Les valeurs du CHU**

À la fois établissement de soins de proximité et centre de recours et d'expertise, il concilie au quotidien innovation et solidarité. Avec 9 pôles et 60 services cliniques, médicaux-sociaux et biologiques, l'offre de soins du CHU couvre l'ensemble des spécialités médicales, chirurgicales et biologiques, dont la cancérologie. Les spécialités les plus complexes ou les plus rares sont prises en charge par 51 centres de référence, de ressources, de compétences, de maladies rares.

Promoteur de santé, le CHU d'Angers adhère à travers son projet d'établissement aux valeurs de citoyenneté, d'accessibilité et de solidarité ; des valeurs portées par l'ensemble de nos équipes.

Ce projet d'établissement porte haut les dimensions de service public, de bientraitance, d'écoute et de respect dues aux usagers et aux professionnels. C'est le projet d'une communauté qui dialogue, soucieuse de son environnement et de la cohésion sociale.

## **Son projet d'établissement**

[Le projet d'établissement du CHU d'Angers](#)

## **Son organisation**

Etablissement public de santé, le CHU relève du Ministère chargé de la Santé. Il est doté d'un Conseil de surveillance et dirigé par un directeur général, assisté d'un directoire.

Le directeur général assure la gestion et la conduite générale de l'établissement. Il a autorité sur l'ensemble du personnel, ordonne les dépenses et les recettes et est responsable du bon fonctionnement de tous les services.

[Le CHU d'Angers, un établissement de premier plan](#)

- **Le CHU est organisé en pôles hospitalo-universitaires et administratifs**
  - ✓ [L'organigramme de la direction](#)
  - ✓ [L'organigramme des pôles HU](#)
- **Instances**

Afin d'associer étroitement tous les acteurs de l'hôpital à sa gestion, les projets délibérés en Conseil de surveillance sont soumis régulièrement, pour avis, aux instances représentant le personnel médical et non médical.

[Les instances et comités au CHU](#)

## **La démarche RSE au CHU d'Angers**

En tant qu'acteur majeur du territoire, le CHU d'Angers s'inscrit dans une politique d'écoresponsabilité. À ce titre, de nombreuses actions répondant à des enjeux économiques, sociaux ou environnementaux sont mises en place au sein de l'établissement.

[Prendre connaissance des démarches écoresponsables au CHU d'Angers](#)

## JE TRAVAILLE AU CHU

L'ensemble des informations relatives à votre vie professionnelle est consultable :



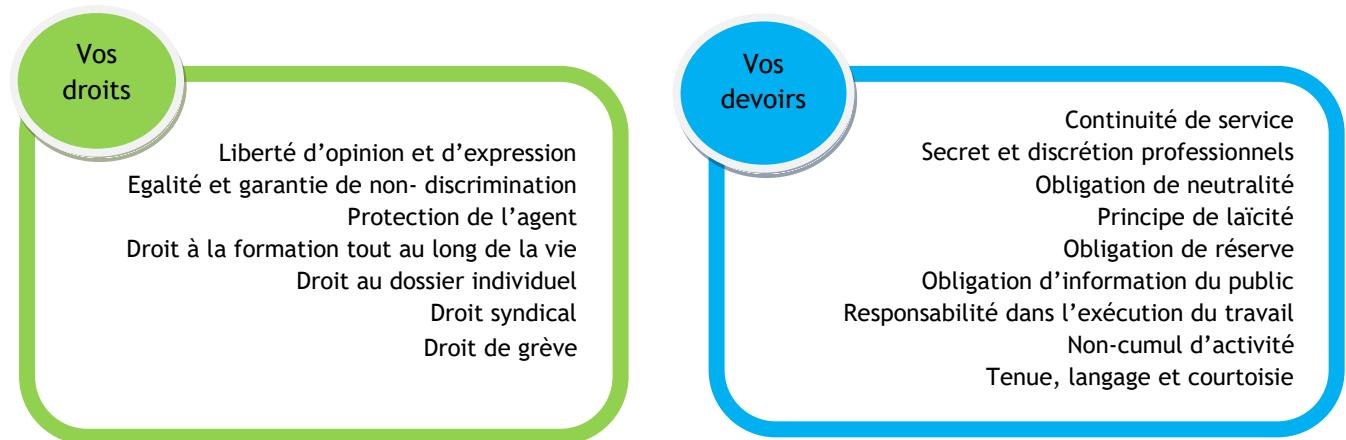
- ⇒ Depuis tout accès internet sur le site : <https://www.agents-chu-angers.fr/>
- ⇒ Des formulaires sont téléchargeables depuis le site intranet du CHU
- ⇒ **Votre encadrement de proximité** est votre premier référent pour toutes vos questions relatives à votre vie professionnelle au CHU
- ⇒ Les équipes du pôle Politique social se tiennent également disponibles pour répondre à vos différentes interrogations

### Mes droits et obligations

#### Mes droits et obligations

En tant qu'agent public, titulaire ou contractuel, vous êtes soumis à différentes obligations, conformément au :

- ⇒ Code général de la fonction publique



En parallèle de ces droits et obligations, des chartes encadrent vos pratiques au quotidien.

#### Prendre connaissance des différentes chartes applicables



#### Ma rémunération

Vous avez des questions sur le remboursement des titres de transports ou le forfait mobilité durable, interrogez la rubrique : [Ma rémunération](#)



## Mon temps de travail

Le service de la gestion du temps (GTT) de travail assure la supervision du temps de travail de l'ensemble des personnels non médicaux. Cela concerne les éléments relatifs au planning, aux absences, tels que les congés de maternité, les autorisations exceptionnelles d'absence, les ordres de missions ou encore le compte épargne temps.

Vous avez des questions relatives à votre temps de travail et aux règles de GTT, interrogez les rubriques :

Votre temps de travail

[Mon temps de travail](#)

Vos congés, absences ou disponibilités :

[Congés, absences et disponibilités](#)

## Ma carrière



## Ma carrière

Vous avez des questions sur votre recrutement, votre avancement de carrière ou votre évaluation, en tant que stagiaire ou titulaire, consultez la rubrique : Votre carrière

[Ma carrière au CHU d'Angers](#)



## Ma mobilité

En intégrant le CHU d'Angers, vous intégrez un établissement offrant une très large variété de services et de métiers. Tout au long de votre vie professionnelle, vous aurez la possibilité d'évoluer dans votre projet professionnel par le biais de la mobilité interne.

[Prendre connaissance des offres de mobilité interne](#)



## Ma formation professionnelle

➤ Service de la formation et du développement professionnel

La formation professionnelle tout au long de la vie est accessible à tous, titulaires comme contractuels. Vous pouvez prendre connaissance du plan de formation du CHU, accessible à tous depuis l'intranet (rubrique « Ressources → Direction des Ressources Humaines → Formation et Stages »).

[Ma formation au CHU d'Angers](#)

➤ Service de Coordination de l'Offre de Formation Continue (COFCO)

Au titre de la formation professionnelle, la COFCO, composée de 3 organismes (All'Sims, CESU 49 et CFPS) permet de répondre à vos demandes de formation afin de vous accompagner au mieux dans vos évolutions de carrières et de pratiques.

Vous pouvez prendre connaissance de l'offre de formation que propose la COFCO :

[Je consulte les offres de formation mise en place par la COFCO](#)

## Ma santé



### Ma santé au travail

Une équipe pluridisciplinaire est à votre écoute pour répondre à vos besoins en santé et vous informer des dispositifs de prévention en milieu hospitalier.

[Ma santé au travail](#)

### Arrêts et accidents de travail :

Le service de la protection sociale assure la gestion des absences pour raison de santé : arrêts de travail, accidents de travail et maladies longues. Il fait le lien, notamment, avec le service de santé au travail et les œuvres sociales (CGOS) pour le complément de salaire en cas de demi-traitement.

[Je déclare mon arrêt de travail au pôle Politique sociale](#)

### Contacts et renseignements :



[arretdetravail@chu-angers.fr](mailto:arretdetravail@chu-angers.fr)

### Situation de handicap

Une politique d'établissement pour un accès et maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap facilité

[Santé et handicap au travail](#)

### Cellule et contacts utiles

[Cellule retour et maintien dans l'emploi](#)

Le CHU d'Angers développe une politique d'accès et de maintien dans l'emploi pour tous. À ce titre, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement auprès de la cellule retour et maintien dans l'emploi pour vos demandes relatives à des aménagements ou recherches de postes adaptés à vos problématiques.

[Accompagnement et soutien médico-social](#)

*Des professionnels sont à votre disposition pour vous écouter, conseiller, orienter ou vous accompagner à l'occasion d'épreuves professionnelles ou personnelles.*

- ✓ Cellule d'écoute : 02 41 35 58 92
- ✓ Psychologue du travail et du personnel : 02 41 35 59 05 (ligne directe) - 02 41 35 58 92 (secrétariat)
- ✓ Assistante sociale du personnel : 02 41 35 32 62 (ligne directe) - 02 41 35 58 92 (secrétariat)
- ✓ Ergonome : 02 41 35 58 82
- ✓ Congé d'invalidité temporaire imputable au service (accident du travail, maladies professionnelles), congé longue maladie - congé longue durée, temps partiel thérapeutique : 02 41 35 43 36
- ✓ Service de santé au travail (SST) : 02 41 35 81 08



### Hôpital sans tabac

Le CHU d'Angers est officiellement devenu, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019, « Campus hospitalier sans tabac ».

En application de la loi Évin (loi du 10 janvier 1991) et du décret du 29 mai 1992 qui interdisent de fumer dans les lieux publics.

[Lire la suite](#)

### Contacts et renseignements :

Unité de coordination de tabacologie -Tél. 02 41 35 58 45

## ■ MA VIE PRATIQUE AU CHU

### Votre accès au CHU

Vous pouvez accéder au CHU par les transports en commun. À ce titre, le CHU propose une prise en charge de 75 % des frais liés à vos abonnements.

[Prendre connaissance du réseau de transport en commun desservant le CHU](#)



### Intranet

L'intranet est accessible, sans mot de passe, à partir de tous les postes informatiques installés au CHU. Sur ce portail vous trouverez l'annuaire téléphonique interne, de l'information institutionnelle et spécifique aux pôles, les bonnes pratiques métier, les notes d'information, le règlement intérieur, ainsi que toute l'actualité en bref sur la page d'accueil.

### Réseaux sociaux du CHU : suivez-nous !



## **Le CGOS**

En tant qu'agent du CHU (six mois d'ancienneté et 50 % minimum d'activité), le Comité de Gestion des Œuvres Sociales (CGOS) vous propose des actions à caractère social (*telles que le complément de salaire en cas de maladie longue*), culturel ou sportif.

### **Contacts et renseignements :**

⇒ Tél. 02 41 35 39 04 ou 02 41 35 34 57

Permanence physique aux horaires suivants : lundi, mardi, jeudi de 13h30 à 16h30 et le mercredi de 9h à 11h45.

[Lire la suite](#)

## **La restauration pour le personnel**

De nombreux points de restauration existent sur le CHU et ses différents sites.

[Lire la suite](#)

## **Votre sécurité**

**Contacts et renseignements :** Le service de Sécurité-Sûreté est ouvert et disponible 7j/7, 24h/24 et joignable au 02 41 35 34 90.

## **La crèche**

Le CHU propose, pour les enfants du personnel médical et non médical, un mode de garde collectif. Chaque enfant est admis jusqu'à l'âge de 3 ans au sein de trois sites : Les p'tits bouts de CHU, la crèche de l'Arche de Noë et la crèche du Puits d'Émerveille.

### **Contacts et renseignements :**

Services sociaux du personnel

⇒ Tél. 02 41 35 34 57

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi de 13h30 à 16h30 et le mercredi de 9h à 11h45.

## **L'association sportive et culturelle**

L'association vous propose un accès à des activités sportives et culturelles, avec des tarifs et cotisations avantageux.

### **Contacts et renseignements :**

Locaux de l'association

⇒ Tél. 02 41 35 33 28

Claude RELIAT, Président

⇒ Tél. 06 13 86 00 50

[Lire la suite](#)

## L'amicale du CHU

L'amicale du personnel du CHU est une association de bénévoles qui propose à ses adhérents des prix avantageux pour différents spectacles ou événements culturels.

### Contacts et renseignements :

Horaires d'ouverture de la permanence : Mardi et jeudi de 12h à 15h

⇒ Tél. 02 41 35 39 80

[Lire la suite](#)

## La bibliothèque du CHU

Une bibliothèque-CDthèque à destination des patients et du personnel met à votre disposition livres, BD, magazines, CD.

### Contacts et renseignements :



bibliotheque@chu-angers.fr. 02 41 35 32 80 - [Le site internet de la bibliothèque du CHU](#)

## Les autres partenaires utiles

Le CHU propose également des partenariats avec d'autres organismes tels que :

- ✓ Klaxit : [plateforme de covoiturage](#)
- ✓ Studapart : [aide à la recherche de logement](#)
- ✓ Happytal : [service de conciergerie](#)